

BIKE AND RUN DU HARAS DE SAINT LO

« Epreuve S, XS et JEUNES »

Haras de Saint-Lo, route de Paris

Article 1 Conditions de participation

La participation au Bike and Run du Haras du 6 novembre 2022 est ouverte aux personnes nées de 2016 à 2009 pour l'épreuve JEUNES, avant 2009 pour l'épreuve XS et avant 2007 pour l'épreuve S avec obligation pour les mineurs(es) de présenter une autorisation parentale. Les inscriptions sont limitées à 150 équipes pour l'épreuve XS et S

Article 2 Composition des équipes

Les équipes composées de deux équipiers peuvent être de types masculins, féminines ou mixtes.

Les équipes sont composées de catégories d'âges libres. Elles seront classées dans la catégorie d'âge censée être la plus performante (ex : 1 vétéran + 1 senior seront classés senior)

Article 3 Inscription

Les inscriptions se feront en ligne sur le site Klikego :

Tarif par équipe pour deux personnes	ST-Lô Triathlon	Pass compétition	Klikego	Total
Courses S et XS : 2 licenciés	18 €	0 €	1 €	19 €
Courses S et XS : 2 non-licenciés	18 €	4 €	1.50 €	23.50 €
Courses S et XS : 1 licencié et 1 non-licencié	18 €	2 €	1.50 €	21.50 €
Courses jeunes	4 €	0 €	0.70 €	4.70 €

Pour les majeurs, licence de triathlon ou certificat médical autorisant le sport en compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve, nécessaire.

Pour les mineurs, autorisation parentale, licence de triathlon ou réponse négative à toutes les lignes du questionnaire de santé ou certificat médical autorisant le sport en compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve, nécessaire.

Article 4 Accueil et retrait des dossards

L'accueil des participants et le retrait des dossards seront effectifs à partir de 10h00 dans l'enceinte du Haras de Saint Lô

Le départ de la course est fixé à 14h00 pour l'épreuve S et XS, 11h00 pour les course JEUNES
En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires.

Article 5 équipements

Chaque équipe disposera d'un dossard par coéquipier et d'une plaque vélo.

Les dossards doivent être accrochés sur le devant et la plaque vélo sera fixée sur le guidon du VTT (attaches fournies par l'organisation).

Article 6 sécurité

Le port d'un casque homologué, à coque rigide et sanglé, durant toute l'épreuve est obligatoire pour les 2 concurrents.

Article 7 Conditions de course

Le parcours est de 18 km pour l'épreuve S, 9 km pour l'épreuve XS, 2 km pour l'épreuve 6 – 9 ans et 4 km pour l'épreuve 10 -13 ans.

L'échange du VTT est libre sur le parcours.

A chaque passage dans la zone technique (ligne d'arrivée), les équipiers doivent arriver ensemble.

Le temps de participation à l'épreuve n'est pas limité

Des panneaux d'affichage placés au point de retrait des dossards reproduiront les informations et directives essentielles à l'intention des concurrents.

Pour les épreuves S et XS, tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing donnant toutes les consignes de course qui se déroulera 15 minutes avant le départ. Il sera réalisé sur la ligne de départ. Tous les concurrents doivent être présents au briefing sous peine de disqualification immédiate.

Pour les épreuves JEUNES, les consignes seront données lors du départ

Article 8 Assurances

Concernant la responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par la police d'assurance de la FFTRI l'épreuve ayant reçu l'agrément de la FF TRI.

Quant à la l'assurance individuelle accident, les licenciés FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les non licenciés FFTRI la souscription d'une licence journée FFTRI est obligatoire. La souscription se fera au moment de l'inscription en ligne et le prix est inclus dans le tarif d'inscription.

Article 9 Discipline sportive

Les concurrents doivent se soumettre aux recommandations du comité d'organisation et aux décisions des arbitres. Malgré la présence d'orienteurs aux carrefours, les concurrents se doivent de respecter le code de la route. Toute erreur de parcours sera reconnue comme étant de leur seule responsabilité. Le repérage du parcours avant le départ de l'épreuve est vivement conseillé.

Article 10 Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs du Bike and Run à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette course et aux cérémonies de remise des récompenses associées, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 11 Classements et résultats

Les résultats seront donnés sur place après l'arrivée de la dernière équipe.

Les catégories récompensées seront Mini Poussin, Poussins, Pupilles, Benjamins sur les courses jeunes et uniquement scratch sur les épreuves XS et S

Les licenciés FFTRI figurant au palmarès devront se présenter au podium de remise des récompenses en tenue de club,

Article 12 Protocole sanitaire

Tous les concurrents devront respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de l'épreuve. Les consignes figureront sur le site d'inscription.